



## **INFORMATION À DESTINATION DES COMMUNES**

Rennes, le lundi 19 octobre 2020

### **LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020, C'EST PARTI !**

**L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, débute ce mois-ci. Tous les agriculteurs de Bretagne sont concernés (environ 30 000).**

D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à **collecter de façon exhaustive** un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs.

Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

La plus grande partie des exploitants sera invitée par courrier à répondre directement au questionnaire via internet, de manière totalement sécurisée. **7 500 exploitants bretons recevront la visite d'un enquêteur** et seront amenés à répondre, en plus du questionnaire de base, à des questions plus approfondies portant sur certaines thématiques.

Pour réaliser cette opération en Bretagne, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise **75 enquêteurs agréés**. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel.

**Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un but uniquement statistique. Elles ne seront aucun cas utilisées pour des contrôles.**

Afin de préparer au mieux le monde agricole à cette importante opération statistique, une campagne d'information est lancée. Nous vous demandons de bien vouloir y prendre part. Le succès de l'édition 2020 se construira avec l'aide de tous. Vous pouvez apposer des affichettes, insérer des articles dédiés dans votre bulletin d'information, sur votre site Internet. Le ministère met à disposition sur son site différents documents à imprimer ou insérer (affiche, flyer, documentation, visuels) : <https://agriculture.gouv.fr/campagne-recensement-agricole-kit-de-communication>

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

En attendant, pour suivre l'évolution de l'agriculture sur votre commune, des fiches de cadrage des recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 sont disponibles au niveau communal, imprimables ou exportables en format tableur à cette adresse <http://recensement-agricole.agriculture.gouv.fr/>, il suffit de renseigner le nom de la commune.

**Le recensement agricole c'est simple et rapide.**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.recensementagricole2020.fr/>

#### **Contact presse**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**